

Compte rendu du Conseil Municipal

Mercredi 12 Septembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le douze septembre à 19h00 le Conseil Municipal de Vaucelles et Beffecourt légalement convoqué le 8 septembre 2018 s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Mathieu FRAISE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Etaient présents : Mesdames CALLAND Rosalie, DUVAL-DASSO Claire, GUILAIN Catherine, QUIEVREUX Sophie, Messieurs CATHERIN Sébastien, CHOLET Sébastien, DALONGEVILLE Hervé, DUMANT Christophe, FRAISE Mathieu, LEVIEL Guy, LEVIEL Nicolas.

Absent : Aucun

Le Conseil Municipal a désigné conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales Madame CALLAND Rosalie pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité des voix POUR et signé le compte- rendu du conseil municipal du 20 juin 2018.

Le Conseil Municipal passe aux délibérations sous la présidence du Maire Mathieu FRAISE.

POINTS NECESSITANT UNE DELIBERATION :

Délibération n° 1 : Approbation du rapport de la CLETC.

Rapporteur : Mathieu FRAISE

Exposé : Vu la délibération n° 10 du Conseil Communautaire du 27 juin 2018 approuvant le rapport de la CLETC (COMMISSION LOCALE d'EVALUATION des TRANSFERTS de CHARGES) et dans le cadre du transfert de la compétence à GEMAPI (GESTION des MILIEUX AQUATIQUES et PRESERVATION des INONDATIONS), la commission locale d'évaluation des transferts de charges s'était réunie le 29 mai 2018 et a rendu un rapport joint à la présente délibération. Ce rapport doit être également soumis aux Conseils Municipaux des communes membres pour approbation.

Conclusion : Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité des voix, d'approuver le rapport de la CLETC (Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges) du 29 mai 2018.

Délibération n° 2 : Les nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN.

Rapporteur : Mathieu FRAISE

Exposé : Le SIDEN-SIAN demande au Conseil Municipal de Vaucelles et Beffecourt de prendre une délibération, afin d'accepter les modifications statutaires à la suite de l'adhésion des communes et syndicats suivants :

- Syndicat des eaux d'HINACOURT, GIBERCOURT, LY FONTAINE (AISNE)
- Communes de FLESQUIERES (NORD), PIGNICOURT (AISNE), HAMBLAIN LES PRES, PLOUVAIN (PAS DE CALAIS), BOURSIES , DOIGNIES et MOEUVRES, BERTRY(NORD).

Conclusion : Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité des voix, d'accepter les modifications statutaires de SIDEN-SIAN à la suite de l'adhésion des communes et syndicats cités ci-dessus.

Délibération n°3 : Convocation du Maire, par un géomètre pour la parcelle de Mr FLAMANT.

Rapporteur : Mathieu FRAISE

Exposé : Le 23 aout 2018 le Maire M.FRAISE reçoit un appel téléphonique d'un géomètre Expert, concernant le bornage de la parcelle A86 appartenant à la famille FLAMANT.

Après explications avec le géomètre et Mr FLAMANT, il s'avère que les limites de cette parcelle A86 , clôturée par Mr FLAMANT suite à un accord verbal entre nous, ne correspondent pas. D'après le géomètre les limites sont parfois favorables à certain endroits mais défavorables à d'autres pour chacune des parties.

Mr FLAMANT me fait une proposition verbale pour un arrangement à l'amiable, sur des nouvelles délimitations afin d'éviter tout changement de sa clôture.

Le Maire s'est vu dans l'obligation de refuser cette proposition et demande au géomètre d'envoyer son rapport à la Mairie afin de le présenter au Conseil.

Le 26 aout 2018, appel du géomètre pour signaler que Mr FLAMANT lui demande d'annuler le bornage de la parcelle A86.

Conclusion : Suite à cet incident, Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de convoquer le géomètre pour que celui-ci établisse un devis de bornage des chemins communaux bordant la propriété A86 de Mr FLAMANT afin d'éviter de futur litige.

Délibération n° 4 : Achats de manuels pour la commune aux éditions « La vie communale ».

Rapporteur : M. FRAISE

Exposé : Le Maire souhaite acheter des manuels techniques pour la commune :

- Un manuel sur Le Maire et son Pouvoir de Police d'un montant de 39 euros ;
- Un manuel sur les Chemins ruraux d'un montant de 36 euros ;
- Un autre concernant L'Élu Municipal et son Conseil d'un montant de 25 euros.

Soit le tout pour une valeur de 100 euros sur le budget fourniture de bureau.

Conclusion : Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, l'achat de ces manuels à la rubrique ci-dessus.

Délibération n° 5 : Conduite à tenir sur l'entretien du fossé en sortie de la station d'épuration tenue par NOREADE.

Rapporteur : M.FRAISE

Exposé : Le fossé drainant l'évacuation d'eau de la station d'épuration jusqu'au radié qui passe sous la voie du chemin de fer se trouve bouché par des branchages et l'eau ne s'écoule plus.

Il serait urgent d'éclaircir une bande d'environ 4 mètres de bois et de taillis, pour accéder au fossé et le curer. Le curage ne peut se faire qu'à l'aide d'un engin à voir pour la location d'une mini pelle.

Il serait prudent d'installer des barrières de protection au niveau de ces fossés afin de prévenir les riverains et usagers de ce chemin d'accès aux étangs du bout du monde.

Conclusion : Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité, d'organiser le curage de ce fossé et d'en garantir la sécurité par l'installation de barrières de protection.

Délibération n°6 : Choix de la sortie CCAS et panier de fin d'année.

Rapporteur : M. FRAISE

Exposé : Comme chaque année la commune convie ses aînés de plus 65 ans à un repas de fin d'année, 46 ayants droits pour l'année 2018.

Il est proposé au Conseil Municipal un budget de 2200 euros à cette occasion qui se déroulera au restaurant « Chez Jeannot » à Etouvelles le dimanche 9 décembre 2018.

Conclusion : Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide d'accorder à l'unanimité un budget de 2200 euros à l'organisation de cette journée.

Délibération n°7 : Réfection de la Mairie.

Rapporteur : M.FRAISE

Exposé : Les travaux de réfection de la Salle Communale et des archives étant terminés Mr Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de lancer des travaux de peinture à la Mairie, ainsi que l'achat de quelques mobiliers et l'installation en filaire du matériel informatique (raccordement des PC à l'imprimante).

Conclusion : Après délibération, Le Conseil Municipal, accorde à l'unanimité, l'autorisation de travaux et d'aménagement des bureaux de la mairie.

Délibération n°8 : Remboursement des frais d'hébergement du site à Mr DALONGEVILLE

Rapporteur : M.FRAISE

Exposé : Comme tous les ans les frais d'hébergement du site internet s'élève à 38,26 euros à rembourser à Mr DALONGEVILLE Hervé.

Conclusion : Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le remboursement des frais du site internet à Mr DALONGEVILLE.

POINTS NE NECESSITANT PAS DE DELIBERATION

N°9 : Révision des listes électorales

Il est programmé une réunion de la révision des listes électorales un mardi après- midi fin novembre.

N° 10 : Avancement des travaux de la commission sécurité.

La commission présente un devis concernant les panneaux de signalisations et les plaques de rues à changer.

Un devis est en cours pour les poteaux d'embellissement d'entrée de village.

Suggestion d'installation de panneaux attention à nos enfants à des endroits stratégiques ou de fabriquer des personnages en bois. (à voir)

N° 11 : Commission Patrimoine.

Des têtes de chênes à couper seront proposées aux habitants de la commune une information sera distribué bientôt.

La sous-commission des chemins ruraux retient les date du 7 et 13 octobre pour lancer l'action « tous en chemin » qui consiste à la réouverture des chemins ruraux de la commune.

Les travaux des employés communaux sont maintenus.

La commission se réunira le 20 octobre 2018 à 10h pour étudier les différents points d'inondation rue du calvaire et le pas d'âne.

En ce qui concerne les chantiers d'insertion une inscription est validé au 1^{er} semestre 2019 pour la rénovation du puit rue haute et de la maçonnerie sur un bâtiment communal.

N° 12 : Commission Communication.

La gazette des 5 rues sortira en début d'année 2019

N°13 : Date et formules des vœux

Il est suggéré un dimanche vers 11h, y réfléchir pour la prochaine réunion de Conseil.

N°14 : Sophie QUIEVREUX informe le Conseil de l'achat de bulbes à fleurs pour les massifs.

La réunion du prochain Conseil Municipal est arrêtée au **21 novembre à 19h.**

L'ordre du jour étant terminé, Monsieur le Maire Mathieu FRAISE, est rappelé pour lever la séance à 21h15

